



Carte de resident de 10 ans

Par **maurane_927sang**, le **29/10/2014** à **15:39**

Mariée à un étranger depuis 2009, mon époux est sur le territoire français maintenant depuis 5 ans bien révolus et la Préfecture ne lui a toujours pas délivré sa carte de résident de 10 ans. Difficile dans ces conditions de construire un projet immobilier les banques ne tenant pas compte des revenus de Monsieur.

La Préfecture use et abuse de pratiques déstabilisantes c'est bien connu. L'économie française est au point mort, on ne consomme plus et dans des situations pareilles à 8 ans de la retraite, moi FRANCAISE suis dangereusement coincée. Payant les abus de certains étrangers, il doit bien y avoir une issue. A quel moment pouvons nous intervenir auprès du Tribunal Administratif ?

Merci pour votre aide